



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-052

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2022

Sommaire

SOUS-PREFECTURE ST PIERRE /

R02-2022-02-22-00001 - Arrêté RP CCAS Bellefontaine (1 page)

Page 3

SOUS-PREFECTURE ST PIERRE

R02-2022-02-22-00001

Arrêté RP CCAS Bellefontaine



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2022-

Arrêté désignant le représentant du Préfet au sein du comité de gestion de la Caisse des Écoles de la commune de BELLEFONTAINE

LE SOUS-PREFET DE LA TRINITÉ ET DE SAINT-PIERRE

Vu l'article R.212-26 du Code de l'éducation ;

Vu le renouvellement des conseils municipaux à l'occasion des scrutins électoraux des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2022-01-24-00007 du 24 janvier 2022 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas ONIMUS, sous-préfet des arrondissements de La Trinité et de Saint-Pierre.

ARRETE

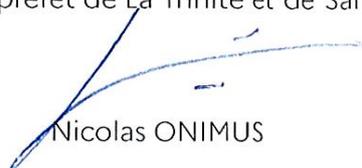
ARTICLE 1 : est désigné en qualité de représentant du Préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Bellefontaine, pour la période 2020/2026, la personne ci-après nommée :

Madame Cécile MARINE
26 Lotissement Cheval Blanc
97222 BELLEFONTAINE

ARTICLE 2 : Le sous-préfet de La Trinité et de Saint-Pierre, monsieur le maire de la commune de Bellefontaine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs et notifié à la déléguée.

22 FEV 2022

Le sous-préfet de La Trinité et de Saint-Pierre



Nicolas ONIMUS